



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lycée - Financement - Région – Etablissements privés

### **La région Ile-de-France augmente les aides à l'école privé avec les deniers des franciliens**

Jeudi 18 mai 2017, Valérie Pécresse a décidé d'ouvrir les financements régionaux à la construction et à la rénovation des établissements privés. Prenant appui sur le contexte des attentats qui a donné lieu à des mises à niveau des dispositifs de sécurisation, le Conseil régional met ainsi un terme aux mesures qui, sous le précédent exécutif, avait suspendu les aides à l'investissement pour les lycées privés (2012).

Pour la FCPE Paris, cette mesure est une grave menace pour l'enseignement public. En effet, les moyens supplémentaires pour l'investissement dans le privé se feront nécessairement au détriment de l'enseignement public, et ce alors que les moyens accordés au privé sont plus importants. Dans un contexte de démographie croissante en Ile-de-France – en mai 2016 le rapport du conseil régional annonçait que 10 % des établissements était en sureffectif à Paris et qu'il manquait 2500 places dans les lycées franciliens<sup>1</sup> – cette orientation est donc particulièrement alarmante.

La FCPE Paris rappelle que, contrairement à ce que laisse entendre Valérie Pécresse en déclarant vouloir l'égalité de traitement entre les lycées privés et publics, les établissements privés ne sont pas soumis aux mêmes règles. A commencer par la nécessité de faire adopter la « Charte régionale sur la laïcité et les valeurs de la république » en conseil d'administration qui n'est exigée que pour les lycées publics.

Il est urgent de mettre fin à ce détournement de fonds publics qui doivent être réservés à la seule École Publique. Dans un cadre budgétaire d'austérité, cette politique coûte fort cher aux communes pour les écoles privées, aux départements pour les collèges, aux régions pour les lycées.

En participant au financement des établissements privés -paiement des enseignants et de leur formation sur le budget de l'Education Nationale, paiement des frais pédagogiques et de fonctionnement par les collectivités territoriales, dans certains cas participation aux investissements immobiliers- la puissance publique finance sa propre concurrence. Ça suffit !

Paris le 24 mai 2017

---

<sup>1</sup> <https://www.iledefrance.fr/fil-presidence/faire-lycees-ile-france-lycees-toutes-reussites>